Trente-septième Année — N° 162 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | SAMEDI 11 JUIN 1892

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. – Tourcoing, rue des Poutrains, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 BIS. — à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 10 JUIN 1892

UNE « SECONDE MATERNITÉ »

Combien d'enfants, viennent au monde, surtout dans nos régions du Nord insuffisamment armés pour l'existence: combien n'en voyons-nous pas, tous les jours, dans nos rues, sur nos places publiques, frêles, débiles, tenus dans les bras de mères plus frêles, plus débiles encore.

Leurs pauvres petits corps font pitié; leurs jambes flexibles, transparentes, se refusent à les soutenir; leurs mains, qui saisissent si franchement chez les enfants sains, sont molles et incertaines; leurs organes incomplets ne fonctionnent point et leurs larmes réitérées, leurs cris, disent le martyre qu'ils subissent.

C'est que ces enfants, et ils sont nombreux dans notre département industriel où la mère de famille passe, comme le père, une grande partie de la journée dans l'atmosphère empestée des fabriques et usines, ils sont nombreux ces enfants qui viennent au monde avant le terme déterminé par la nature et qui traineront plus tard, s'ils survivent, une existence triste et misérable.

Jusqu'à présent, ils étaient en majeure partie la proie de la Mort qui passait en enlevant ces enfants dont la venue avait été précédée de chères espérances.

Presque partout — et nous espérons que nos administrations municipales, nos institutions charitables si nombreuses à Roubaix et Tourcoing ne se laisseront pas devancer — presque partout on s'occupe des « couveuses artificielles » qui sont tout simplement des nourrices mécaniques très perfectionnées, pour en faire dans nos hopitaux et materaités une très large application.

Ce fut en 1880 que l'on eût pour la première fois, en France, l'idée d'expérimenter une maternité artificielle. Elle était basée sur l'emploi rationnel des cruchons d'eau chaude qui entretenaient autour du nouveau-né grelottant un peu de chaleur.

L'honneur de l'application revient au professeur Tarnier. Il combina un appareil dans lequel l'enfant reposait au milieu d'un bain d'air chaud.

Les cruchons placés au-dessous de l'enfant devaient être renouvelés par fractions 15 à 20 fois par 24 heures pour conserver la température convenable.

Plus tard, le docteur Auvard a remplacé les cruchons par un réservoir fixe de 10 litres, d'eau bouillante, puis 3 litres toutes les 4 heures, pour maintenir autour de l'enfant 30° environ. C'était une heureuse modification, puisqu'il suffisait de ne procéder au renouvellement de l'eau que 6 à 8 fois par 24 heures au lieu de 18 comme auparavant ; mais elle était loin d'assurer la fixité absolue de la température de la couveuse.

M. Lion résolut le problème.

L'enfant est placé dans un berceau commode au centre d'une sorte de caisse en bois dont la face antérieure est fermée dans le bas par une paroi fixe et dans le haut par une glace glissant dans des rainures verticales, ce qui rend très faciles toutes les opérations. Les tubes d'un termosiphon s'enroulent à la partie inférieure de la caisse, en suivant les parois comme une sorte de serpentin. Ils aboutissent extérieurement à un récipient — qui peut être chauffé au pétrole ou au gaz — duquel s'échappe et dans lequel retourne l'eau chaude qui parcourt les spires du thermosiphon.

La température, pour tous les genres de chauffage, est réglée automatiquement et d'une manière absolue.

L'appareil trouvé, on songea à son utilisation. On fonda à Marseille la première Maternité artificielle, qui reçut gratuitement tous les enfants nés avant terme ou débiles. Plus de cent bébés à cette heure ont été arrachés à la mort. Une Maternité du même genre a été installée à Nice ; elle s'est trouvée bientôt trop étroite. Quatorze enfants qu'on n'avait pu y admettre sont morts. Emues de cette situation, des grandes dames de bien acceptèrent la mission de former un comité de propagande qui fit le miracle espéré.

Nos villes du Nord feraient-elles moins que Nice, Marseille et Paris ? Qu'elles n'oublient point qu'avant l'usage des couveuses *tous* les enfants nés trois mois avant terme mourraient; depuis on en sauve 30 p. cent.

Or, pour avoir une idée de ce que le chiffre de cette mortalité avait d'effrayant, il faut considérer que la moyenne des naissances prématurées — c'est-à-dire des enfants voués à la mort — varie entre 2 et 30 pour cent, suivant les régions et les milieux. D'autre part, bon nombre d'enfants nés à terme ne pesant à leur naissances que 2 kilos 500 à 3 kilos, doivent être considérés comme assez faibles pour exiger plus de soins.

Espérons que nous verrons bientôt, dans nos villes où les enfants naissent, pour tant de causes, chétifs, une maternité artificielle.

Qu'on ne s'imagine pas que l'enfant, dans la couveuse, ne nécessite pas plus de soins. Il appelle, au contraire, une vigilance de tous les instants. Toutes les lois relatives à la nourriture et à l'hygiène de ces petits êtres doivent être observées avec une attention méticuleuse et soutenue. Au point de vue antiseptique, les précautions les plus minutieuses doivent être prises par les personnes chargées de ces soins, médecins, filles de gardes ou nourrices.

Une déclaration de la droite royaliste

Paris, 9 juin. — La droite royaliste vient d'approuver définitivement le texte d'une déclaration qui était en préparation depuis quelque temps et qui va être livrée à la publicité.

Cette déclaration est une réponse à la lettre du pape enjoignant aux catholiques de se soumettre à la République. En voici le texte :

« La droite royaliste, réunie le 9 juin, sous la présidence de M. le duc de Doudeauville, a adopté la déclaration suivante :

« En présence des divergences de sentiment que des manifestations récentes ont révélées parmi les catholiques, les membres de la droite royaliste se croient tenus de dire comment ils comprennent leurs devoirs de catholiques et de citoyens.

» Comme catholiques, ils s'inclinent avec respect devant l'autorité infaillible du Saint-Père en matière de foi. Comme citoyens, ils revendiquent le droit qu'ont tous les peuples de se prononcer en liberté sur toutes les questions qui intéressent l'avenir et la grandeur de leur pays.

» La forme du gouvernement est, par excellence, une de ces questions. C'est en France et entre Français qu'elle doit être résolue. Telle est la tradition nationale.

» Le Saint-Siège a reconnu tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis le commencement du siècle. C'était une nécessité politique qui s'imposait à *lui. Mais, en traitant avec ces gouvernements, il n'a* jamais demandé aux partisans des régimes antérieurs l'oubli de leur fidélité et la renonciation à leurs espérances.

» La République est aujourd'hui le gouvernement de fait reconnu par le Saint-Siège au même titre que les précédents et ne saurait être l'objet d'un privilège qu'aucun d'eux n'a jamais obtenu. L'acceptation obligatoire.

» D'ailleurs, la Constitution est perpétuellement révisable. Ceux qui exercent un mandat politique en vertu de cette Constitution ne peuvent être tenus de renoncer à un droit qu'elle leur confère expressément.

» Cette détermination de maintenir l'intégrité de leurs droits politiques n'infirme en rien, chez les auteurs de la présente déclaration, leur volonté constante de rechercher l'union avec tous ceux qui voudront défendre les intérêts religieux et nationaux sur le terrain de la liberté.

» Ils feront au maintien de cette union tous les sacrifices compatibles avec la fidélité aux convictions politiques de toute leur vie.

» Si, par un motif de déférence, ils renonçaient aujourd'hui à ces convictions, ils fourniraient à leurs adversaires un prétexte pour dire que les catholiques ne sont point des citoyens comme les autres et qu'il ne leur est pas permis d'avoir sur les affaires intérieures de leur pays une opinion qui leur soit propre.

» Ils ne s'exposeront pas à cette calomnie, estimant en outre qu'ils apporteront à la défense religieuse un concours d'autant plus efficace qu'ils auront su conserver leur dignité plus intense.

» La Droite royaliste n'entend pas faire une œuvre exclusive en prenant l'initiative de cette déclaration à laquelle peuvent s'associer les catholiques de tous les partis soucieux de mettre, en ce qui les concerne, au-dessus de toute atteinte et de tout soupçon, cette indépendance du citoyen que la France exige de tous ses enfants. »

La déclaration dont nous venons de donner le texte a été apportée entièrement rédigée à la réunion par le duc de la Rochefoucauld, président.

L'initiative de cette protestation a été prise par un petit groupe de députés royalistes dont le président et MM. de Cazenove de Pradine, de Villebois-Mareuil, etc.

Le document n'a pas été accepté sans difficultés.

Certains membres ont déclaré que la manifestation leur paraissait inopportune et impolitique, qu'elle pourrait appeler une réplique du pape.

Finalement, la majorité de la réunion a accepté la déclaration et décidé de la livrer à la publicité.

Sur 70 inscrits à la droite royaliste, on estime que 40 environ adhèrent complètement.

On ne sait pas encore si les membres qui ont fait des réserves protesteront publiquement ou s'ils laisseront la publication passer sans réclamation de leur part.

La déclaration est publiée sous forme de procès-*verbal de la séance pour n'avoir pas à enregistrer* des signatures et pour éviter ainsi d'amener les dissidents à se faire connaître.

La version primitive de la déclaration contenait cette phrase :

« S'en remettre à une autorité étrangère, fût-ce la plus respectable qui soit au monde, serait contraire aux traditions nationales.»

Après discussion, on a substitué à cette phrase celle-ci :

« Telle est la tradition nationale.»

On a voulu éviter ainsi de qualifier l'autorité du pape d'autorité étrangère.

On affirmait à la sortie, mais nous ne garantissons pas le fait, que sept membres de la droite royaliste donneraient demain leur démission parce que le manifeste était lancé au nom du groupe et ne restait pas individuel.

On disait Mgr d'Hulst très contrarié du manifeste.

LA LOI BOVIER-LAPIERRE

Le mouvement de protestation des chambres de commerce contre la proposition de loi Bovier-Lapierre s'accentue tous les jours. Au cours de sa dernière séance, la chambre de commerce de Rouen, dans une délibération longuement motivée, a appelé l'attention du Sénat sur les dangers de la loi imprudemment votée par la Chambre des Députés. Avec beaucoup de raison, les négociants rouennais démontrent que cette proposition, qui crée un délit particulier pour une catégorie d'individus, répugne par son iniquité à la législation d'un peuple civilisé et qu'elle est aussi vicieuse dans son principe qu'elle serait désastreuse dans ses conséquences.

Le délit d'intention est sans exemple dans les lois françaises; or, en punissant le patron qui refuse d'embaucher ou qui renvoie un ouvrier à raison de sa qualité *de syndiqué, la loi transformerait en délit un acte qui,* considéré en lui-même, serait innocent et ne deviendrait coupable que par l'intention attribué à celui qui l'a commis, alors même que cette intention ne serait pas manifestée extérieurement. Non seulement cette loi est absolument contraire aux principes de notre droit public, mais elle est attentatoire à la liberté du travail.

De même que l'ouvrier a le droit absolu de travailler où cela lui convient, sans avoir à rendre compte de ses préférences, de même le patron, qui engage dans une entreprise sa réputation, sa fortune et l'avenir de sa famille, a le droit absolu de choisir ceux qu'il juge les plus capables de le seconder. « Ce serait, ajoute la chambre de Rouen, donner à l'ouvrier une satisfaction inique et dangereuse que de faire une loi de classes, une loi de privilège en faveur des seuls ouvriers syndiqués, loi d'oppression pour les ouvriers isolés, de haine contre les patrons, de réaction contre les progrès obtenus par les lois de justice et de liberté, loi funeste à la prospérité industrielle de la France et dangereuse pour l'ordre social par le trouble permanent que causerait cette union forcée entre ouvriers et patrons, véritable servitude d'où sortirait la révolte. »

Il faut espérer que cette protestation, venant après tant d'autres, trouvera un accueil favorable au Palais du Luxembourg et que le Sénat persévèrera dans sa résolution de repousser, comme il l'a fait une fois, cette funeste proposition.

LE PARTI RÉPUBLICAIN CONSERVATEUR

Nous lisons dans la *Liberté :*

« Nous voyons s'accomplir un fait que, depuis tant d'années, nous poursuivons avec autant de conviction que de persévérance. Qu'on le veuille ou non, le parti conservateur républicain est en voie de formation définitive, et la constitution des whigs et des tories de la République, qui a été le rêve des plus généreux esprits, approche de sa réalisation.

» Mais, s'il faut se féliciter de cette situation nouvelle, au point de vue de l'état des partis, il faut s'en féliciter bien plus encore au point de vue des forces de toute nature qu'elle donne à notre pays à l'intérieur comme à l'extérieur.

» On a pu naguère douter encore de la solidité des institutions et craindre de voir la *France livrée* à de nouvelles secousses. Ces craintes sont évidemment dissipées pour longtemps et les amis que notre sagesse et notre puissance a conquis au dehors peuvent compter sur nous avec une entière confiance dans l'avenir. La cohésion, qui est désormais le caractère manifeste de notre situation intérieure, est aussi le grand facteur de notre situation extérieure, et plus d'un peuple hésitant encore à notre égard, se rapprochera de nous.

» Nous ne cachons pas toute la joie patriotique que nous éprouvons de ce qui se passe. La France, appuyée au dehors par des amitiés sincères et précieuses, nous apparait avec une force morale, politique et matérielle, qu'elle n'a jamais eue à un tel degré.

» Malgré les sacrifices énormes que lui impose la paix armée qui pèse sur l'Europe entière, sa richesse nationale est immense, son crédit considérable; aucune nation ne possède d'égales ressources pour toutes les éventualités, en même temps que son armée puissamment réorganisée lui permet d'envisager l'avenir avec une sécurité complète.

» Et si l'on sait, par une sage et libérale politique, profiter de tous ces éléments favorables, à quel degré de prospérité et d'influence ne pouvons-nous pas arriver ? »

La situation économique de l'Italie

VIS-A-VIS DE LA FRANCE

Le dévoué président de la chambre de commerce française de Milan, M. Lucien Salomon, fait ressortir dans un article que nous reproduisons, la nécessité qu'il y a pour l'Italie d'arriver à une entente avec la France au point de vue économique.

L'Italie était traitée, dit-il, sur le même pied que l'Espagne; tarif général pour les deux pays. Les dernières nouvelles nous annoncent que la France vient de signer un accord avec l'Espagne, et que le tarif *minimum* remplacera très prochainement le tarif général.

Que l'Italie y fasse attention, son exportation vers la France va subir un nouvel arrêt; ses produits principaux les vins, les huiles d'olive, etc., pourraient de nouveau nous être expédiés de l'autre côté des Pyrénées.

Il est donc nécessaire, urgent même, que l'Italie s'entende avec la France, si elle ne veut voir sa plus forte concurrente, l'Espagne, la supplanter de nouveau sur notre marché.

Pourquoi l'Italie ne jouirait-elle pas chez nous de la clause de la nation la plus favorisée? Elle doit le vouloir et le nouveau cabinet italien trouverait, en adoptant la politique qui amènerait cette concession, une singulière occasion de se consolider.

Il y a peu de jours, à l'issue de la déclaration officielle de M. *Giolitti*, on prétend que M. *Ellena* aurait dit : « *qu'afin d'arriver à rétablir les anciennes bonnes relations commerciales franco-italiennes, il accepterait fort bien d'abaisser encore le tarif des douanes pour l'entrée en Italie des produits que la France a le plus d'intérêt à exporter.* »

Il dépend de M. *Ellena* de confirmer ses paroles par des actes. Le même personnage dans la récente séance de la Chambre des députés, 28 mai, répondant à une interrogation de M. *Diligenti*, a dit : « *ne pouvoir rien affirmer sur l'application du tarif minimum par la France parce que le Gouvernement italien ignore quelles sont les intentions du Gouvernement français.* »

A nous qui ne sommes ni un *Machiavel*, ni un *Talleyrand*, ni un *Metternich*, il semble cependant qu'il serait facile au Gouvernement de connaître les intentions du Gouvernement français.

A notre avis, après notre entente avec l'Espagne, jamais meilleure occasion ne s'est présentée pour l'Italie de rétabiir avec nous les anciennes relations commerciales.

Le nouveau cabinet italien de ce côté à la partie belle. Que son chef ne s'écrie pas comme l'a fait un jour M. *di Rudini* « *qu'il ne pouvait faire des ouvertures à la France, ignorant comment elles seraient accueillies.* »

N'est ce pas le *B, A, BA* de la diplomatie que de savoir à quoi s'en tenir sur ce point ?

Nous avons l'intime conviction que les propositions italiennes, si elles sont faites promptement, recevront en France un excellent accueil. Après notre accord avec l'Esgagne comment notre gouvernement pourrait-il refuser à l'Italie l'application du tarif minimum en échange d'un abaissement du tarif italien sur certains de nos produits et de l'application de la clause de la nation la plus favorisée sur tous les autres.

Au moment où nous sommes, il ne s'agit que de vouloir. Que l'Italie le veuille et tout ira bien. C'est par ce vœu que désire terminer cet article un ami sincère.

LUCIEN SALOMON.

NOS ARTISTES

LE PEINTRE J. J. WERTS A SON ATELIER A PARIS

Rue d'Amsterdam. — Le plafond du Salon du Champ de Mars. — Flamand naturalisé. — Les leçons de M. Mils. — Toiles d'histoire. — Un peintre de portraits.

Nous empruntons à l'*Eclair* l'article suivant sur M. J.-J. Weerts, le peintre roubaisien, qui vient d'être reçu membre de la Société nationale des Beaux-Arts :

Hors l'*Hiver* de M. Puvis de Chavannes, qui est une œuvre d'exceptionnelle poésie plus encore qu'une œuvre picturale, le plafond de M. J.-J. Werts destiné à l'Hôtel de la Monnaie, *la Ville de Paris conviant le monde à l'Exposition de 1889*, est la décoration officielle la plus considérable que présente, cette année, le Salon du Champ de Mars.

L'artiste avait entrepris d'exécuter, et il a réussi dans cette tâche, une belle toile décorative mouvementée et brillante, et il n'a reculé devant aucune des difficultés matérielles que présentait son œuvre telle qu'il se l'était assignée. Elle comporte en effet un grand nombre de figures, des architectures compliquées, et le tout en perspective *plafonnante*.

M. Weerts, que nous allions voir dans son atelier de la rue d'Amsterdam, nous donnait à ce sujet quelques détails.

LES DÉBUTS

— « J'ai travaillé pendant trois ans à cette toile, nous dit-il. On me l'avait commandée sur une simple idée jetée en quelques taches de pastel. Puis, j'en ai fait une petite esquisse très arrêtée et, tout de suite après, j'ai commencé la grande toile, non sans faire pour chaque figure diverses études, comme vous voyez, très poussées. »

Et M. Weerts nous fait passer, en effet, successivement, sous les yeux de nombreux petits panneaux : une Javanaise, un Arabe, des types de promeneurs parisiens. Puis un assez grand nombre de portraits de contemporains en vue : MM. Antonin Proust, Lockroy, Dietz-Monin, Formigé, Duteil, etc., qui venaient pour quelques minutes devant le peintre, canne en main et le chapeau sur la tête.

— « Ils y ont mis une extrême complaisance, nous dit M. Weerts, mais je peux dire que pour moi, j'ai fait preuve d'une réelle persévérance. J'étais installé au Palais des beaux-arts, qui n'était guère chauffé pendant l'hiver, mais qui l'était un peu trop pendant l'été. J'ai travaillé plus d'une fois par dix degrés au-dessous de zéro et par trente-cinq ou quarante au-dessus. »

Le peintre a le type Flamand, au sourire affable, à la figure ronde et portant la barbe blonde en pointe, il est la bienveillance et la cordialité mêmes.

— « Je suis né à Roubaix, en pleine ville industrielle. Mon père était Belge. Il s'était établi mécanicien à Roubaix. Quant à moi, je suis naturalisé Français depuis l'âge de vingt ans.

» C'est un excellent homme, M. Mils, un professeur de dessin de Roubaix, qui me donna les premières leçons et le goût du dessin. Je lui dois beaucoup. C'est lui qui m'a légué cette belle esquisse de Rubens que vous voyez dans mon atelier. »

Le peintre nous montre cette esquisse, qui est d'un mouvement et d'une couleur superbes de chaleur et de fougue. Ce n'est rien moins que la première idée du célèbre *Martyre de Saint-Liévin*, une des plus précieuses toiles du musée d'Anvers. Un peu plus loin, à la muraille est une petite copie du *Calvaire*, du même maître, et qui, pleine de mérite, est l'œuvre du bon M. Mils.

— « La ville de Roubaix voulut bien, reprend M. Weerts, me faire une pension, et dame! j'ai eu beaucoup à travailler et j'ai connu alors des moments difficiles. J'ai une vive reconnaissance à mes excellents concitoyens de Roubaix à qui je dois d'être ce que je suis.

» J'entrai à l'école des Beaux-Arts dans l'atelier de Cabanel. J'ai eu là pour camarades Bastien-Lepage, Gervex, Benjamin Constant, Besnard. J'aime infiniment Besnard qui est un charmant homme et un grand artiste.

» J'ai débuté au Salon en 1867 et j'ai remporté ma première récompense, une médaille de deuxième classe, en 1875, avec un *Christ descendu de croix.* »

Beaucoup de toiles de M. Weerts sont placées dans des églises et des musées, surtout les musées de Lille et de Roubaix. Une des plus importantes, pourtant, l'*Exorcisme*, vaste composition très mouvementée, est au musée de Bordeaux. Son œuvre, à l'heure actuelle, représente un bagage considérable.

HISTOIRE ET PORTRAITS

L'atelier de M. Weerts, rue d'Amsterdam, est curieusement disposé et avec beaucoup de goût. Il est vaste, contient quelques belles boiseries et tapisseries anciennes. Un jardin y est attenant et contient de grands arbres. Le peintre y fait quelquefois des portraits de plein air, des portraits équestres.

Une des œuvres d'art les plus curieuses qui sont en sa possession, outre une très remarquable petite peinture de Monticelli, des Nymphes, est une série de cinq grands panneaux décoratifs de Gustave Doré, tout à fait exceptionnelle dans l'œuvre du peintre. Ce sont des aras, des kakatoès, et quantité d'autres oiseaux, rouges, bleus, jaunes, blancs, perchés par rangées, ou volant en bandes pressées. L'effet est des plus originaux, et l'artiste se proposé d'en faire un jour la décoration d'un petit salon.

Nous passons en revue l'œuvre de M. Weerts depuis ses débuts; il en possède presque toutes les photographies, du moins les plus importantes.

Il nous explique que si sa vie ne présente point de grandes particularités ni aventures, c'est qu'elle a été entièrement vouée au travail. Il l'a principalement consacrée au portrait et à la peinture d'histoire, ou religieuse.

Dans cette seconde catégorie voici la *Légende de saint François d'Assise*, un des premiers grands succès du peintre, d'un puissant sentiment dramatique et d'une couleur mystérieuse. Puis, la *Vierge évanouie au pied de la Croix* une page très poignante.

L'*Assassinat de Marat*, qui est musée d'Evreux, n'a pas produit moins d'effet sur le public, grâce à l'énergie de sa pantomime et à sa facture volontairement populaire.

En 1883, M. Weerts exposa la *Mort de Bara*, œuvre héroïque et fougueuse que l'on a revue à l'exposition décennale et qui est au Luxembourg. L'année qui suivit le *Bara*, il fut décoré pour cette importante toile.

Il nous faut encore mentionner le *Saint François d'Assise*, le *Muscadin* et le plafond des *Franchises de Limoges*, pour la maison municipale de cette ville.

En ce moment il est occupé à achever deux très grandes figures pour l'Hôtel de Ville de Paris, deux écoinçons pour la Salle des fêtes : la *Tapisserie des Flandres* et la *Dentelle..*

Comme on le voit, en lui faisant cette commande, le Conseil municipal s'est souvenu de ses origines, et on peut compter que le peintre mènera cette nouvelle œuvre à bonne fin.

Mais cette brève visite ne serait pas complète si nous ne mentionnions pas spécialement les nombreux petits portraits de contemporains, très serrés de dessin, très vivants de caractère, et parmi lesquels ceux de MM. Boucher-Cadart, Charles Yriarte, Leblanc, architecte du pavillon des Forêts, comte de la Boutesse, le chansonnier Gustave Nadaud, le poète Jean Bertheroy, l'écrivain d'art Firmin Javel, l'éditeur Ollendorff, etc., etc.

— « Je me suis efforcé, nous dit M. Weerts, de suivre, dans ces portraits, les traces des petits maîtres flamands que j'admire profondément.

» Et je n'ai d'autre ambition que de passer, comme eux, ma vie dans un labeur assidu et entièrement voué à mon art que j'aime profondément. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du 9 juin 1892

Présidence de M. FLOQUET, président

Les Caisses d'épargne

La Chambre reprend la suite de la discussion sur les Caisses d'épargne.

On en est à l'article 12 (Caisses d'épargne libres).

M. ROUVIER combat l'article 12, qui est repoussé. En conséquence, les articles 13 à 18, qui concernaient le fonctionnement des Caisses d'épargne libres, sont supprimés.

L'article 19 est adopté avec la rédaction suivante :

« Les Caisses d'épargne pourront réaliser des avances soit auprès de la Banque de France, soit auprès de toutes les autres sociétés de crédit sur les valeurs composant leur fortune personnelle. »

Les articles 20 à 24 sont adoptés.

L'article 25 est ainsi conçu : « Les femmes mariées, quel que soit le régime de leur contrat de mariage, seront admises à se faire ouvrir des livrets sans l'assistance de leur mari ; elles pourront retirer sans cette assistance les sommes inscrites au livret ainsi ouvert sauf opposition de leur mari.»

M. CHARLES ROUX fait adopter une disposition additionnelle portant que toute somme versée à la caisse d'épargne est la propriété du titulaire du livret, sous réserve du droit d'administration légale appartenant au père sur les biens de ses enfants.

Les derniers articles du projet sont adoptés. La Chambre décide de passer à une deuxième délibération.

M. Méline demande la mise en tête de l'ordre du jour de samedi, la discussion du projet sur le crédit agricole. Adopté.

M. d'Aillières demande la publication du projet de M. Develle sur le Crédit agricole.

M. Rouvier promet de lui donner satisfaction.

La séance, renvoyée à samedi, est levée à 6 heures 15.

« Le Journal de Roubaix » et le « Bulletin des laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

NOUVELLES DU JOUR

Les employés justiciables des conseils de prud'hommes

Paris, 9 juin. — La commission des conseils de prud'hommes a entendu MM. le garde des sceaux et le ministre du commerce. Ces derniers ont insisté pour que les employés de commerce fussent justiciables des conseils de prud'hommes, ce qui n'est pas jusqu'ici l'avis de la majorité de la commission. Les ministres ont ajouté qu'ils enverraient à la commission un nouveau texte qui pourrait servir de transaction entre l'opinion de la commission et le projet voté par la Chambre.

Arrestation d'un banquier à Paris

Paris, 9 juin. — On a arrêté aujourd'hui, comme il se disposait à prendre la fuite, M. Dupleix de Cadignan, banquier, 35, rue Vivienne. Le déficit est évalué à 50.000 francs.

Le voyage de M. Carnot à Nancy

Paris, 9 juin. — Les ministres se sont entretenus, ce matin, du voyage présidentiel dans l'Est. M. Carnot a fait connaître au Conseil les détails de son entrevue avec le grand-duc Constantin.

BOURSE DE PARIS DU 10 JUIN 1892

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
99 20	3 0/0	98 83	98 99	99 48	99 02	99 92
105 30	4 1 2 0/0	105 15	105 30	105 50	106 30	106 30
91 55	Italien	91 60	91 75	91 96	92 12	92 25
4085 ..	Banq. de France	4190 ..	4170 ..	4085 ..	4085 ..	4115 ..
183 ..	B. d'Escompte	185 ..	185 .	182 ..	182 ..	182 ..
660 ..	Banq. de Paris	675 ..	676 ..	666 ..	665 ..	666 .
1115 ..	Crédit Foncier	1115 .	1116 .	1125	1120 ..	1130 ..
780 ..	Créd. Lyonnais	785 ..	793 .	782 ..	782 ..	782 ..
172 ..	Crédit Mobilier	160 ..	... ..	... ..	175 ..	175 ..
1500 ..	Lyon	1485 .	1475 ..	1500 ..	1500 .	1500 ..
1865 ..	Nord	1818 ..	.... ..	1892 .	1892 .	1892 ..
20 .	Panama	20 ..	21 ..	20 ..	20 ..	20 ..
2786 ..	Suez	2758 ..	2777 ..	2792 .	2809	2805 ..
1430 ..	Gaz	... ..	..	.... ..	1435 ..	1432 ..
665 .	Autrichiens	604 .	620 ..	665 ..	667 ..	668 ..
218 ..	Lombards	228 75	211 25	217 .	217 ..	217 .
168 ..	Nord Espagne	195 .	... ..	167 ..	166 ..	175 .
211 ..	Saragosse	228 50	... ..	211 ..	212 ..	215 ..
647 ..	Méridionaux	... ..	... ..	650 ..	650 ..	650 ..
. ..	Métaux	. ..	..	. .	..	.
485 62	Egypte	487 .	483 75	485 62	487 18	491 25
94 3/4	Hongrois	95 ..	94 5/8	94 15/16	94 15/16	95 ./.
20 50	Turc	20 45	20 02	20 57	20 62	20 52
592 50	Banq. Ottomane	593 50	583 12	591 31	598 12	598 12
65 5/16	Extérieure	... ..	... ..	65 5/16	64 7/8	66 3/16
426 85	Rio-Tinto	... ..	... ..	424 37	425 ..	430 62
128 75	Tharsis	... ..	... ..	126 87	126 87	130 .
24 13/16	Portugais	23 50	23 15/16	23 1/16	23 15/16	24 3/4
.. ./..	Consolidés	... ..	... ..	.. ./.	.. ./.	.. /.
.. ./..	Russe 1880	... ..	... .	.. /	.. ./.	/.
96 25	Russe consolidé	... .	.. ..	96 20	96 25	96 55
79 65	Russe nouveau	.. ..	... ..	.. ..	79 60	77 95
... ..	Fonc. d'Autriche	... ..	... .	... ..	... ..	.. ./.
486 ..	Dynamite	... ..	... .	... ..	486 .	486 ..
99 45	3 0/0 nouveau	99 62	.. ..	99 60	99 20	100 ..
149 06	Alpines	... .	... ..	... ..	148 75	186 25
106 ..	Câbles	... ..	.. ..	... ..	106 ..	... ..
... ..	Russe Orient	... ..	... .	... ..	... ..	... ..
... ..	Priorités	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
83 .	Mobilier espag.	... ..	.. ..	83 ..	83 ..	.. ..
... ..	3 0/0 amortiss.	.. ..	.. ..	.. ..	... ..	... .
... ..	C. d'Esc. nouv.	500 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Générale	465 50	... ..	... ..	. ..	... ..
... ..	Est	630 ..	... ..	... ..	... ..	.. ..
... ..	Lyon (obliga.)	454 .	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Midi	1305 ..	... ..	... ..	... ..	... .
... ..	Nord (obligat.)	460 .	... ..	... ..	... ..	... .
... ..	Orléans	1510 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Ouest	457 75	... ..	... ..	... ..	.. .
... ..	Anglais	97 10	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Autriche or	89 ..	... ..	... ..	... ..	... .
... ..	Belge 3 0/0	.. .	... ..	... ..	... ..	... .
... ..	Ville d'Amiens	115 ..	... ..	... ..	. . .	... ..
... .	Lille 1860	112 ..	... ..	... ..	... .	... .
... ..	Lille 1863	232 ..	... ..	... ..	... ..	... .
... ..	Ville de Lyon	101 .	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	V. de Roubaix	49 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Fives-Lille (act)	541 .	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Téléphone	427 50	... ..	... ..	... ..	.. ..
... ..	Voitures 4 0/0	510 .	... ..	... ..	... ..	... .
... ..	Suez (obligat.)	620 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Cacérès	155 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Asturies	260 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Foncières 1883	437 50	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Rente Foncière	155 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Cacérès (act.)	60 50	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Est (oblig.)	448 ..	... ..	... ..	... ..	... .
... ..	Midi (oblig.)	459 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
.. ..	Béthune	455 50	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Picardie	450 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Nord-Est	453 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Ouest (act.)	1055 ..	.. ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Orléans (oblig)	461 50	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Fives-Lille (obl.)	460 ..	.. .	... ..	... ..	.. ..

BOURSE DE LILLE DU 10 JUIN 1892

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400	... ..	112 50	Tramw. Nord	... ..	432 50
» 63, r. 400	... ..	138 75	Union lin. N.	... ..	165 .
» 68, r. 500	... ..	513 50	Gaz de Wazem	... ..	511 75
» 77, r. 500	... ..	513 50	Ch. d. fer Econ.	... ..	508 75
» 84, r. 400	... ..	111 .	Denain Anzin	... ..	508 75
» 84, 1/4	... ..	101 25	Tréfilerie	... ..	507 50
» 87, r. 400	398 ..	397 ..	CHARBONNAGES		
» 90, r. 500	... ..	489 .	Aniche, 12e	... ..	13900 ..
Roub.-Tourc.	... ..	47 50	Anzin, 100e d.	... ..	4500 ..
Amiens	... ..	114 ..	Blanzy	... ..	1805 ..
Dép. du Nord	... ..	107 ..	Bruay	... ..	12000 ..
Tourcoing 1878	... ..	502 .	Bully-Gren., 6e	2920 .	2917 50
Armentièr. 86	... ..	499 ..	Campagnac	... ..	535 ..
Douai, libérée	... ..	501 ..	Carvin	1420 .	1400 ..
» non lib.	... ..	501 ..	Courrières, 10e	4435 ..	4425 ..
Verley, Decr.	... ..	1220 ..	Crespin	... ..	248 75
Ce Platel et Cie	260 ..	259 ..	Douchy	... ..	3800 ..
Crédit d. Nord	... .	450 .	Dourges	... ..	9050 ..
H. Devilder	... ..	1050 ..	Drocourt, 1re s.	... ..	3350 ..
Banq. ré. Nord	... ..	500 ..	Escarpelle	2007 50	2100 ..
Ce Esc. Roub.	... ..	... ..	Epinac	... ..	510 ..
Gaz de Wazem	... ..	501 25	Ferfay	... ..	720 ..
Le Nord, ass.	... ..	2375 ..	Fléchinelle c. 5	... ..	375 ..
Union g. Nord	... ..	455 ..	Fléchinelle	... ..	500 ..
St-Sauv. Arras	... ..	120 ..	Lens	... ..	23600 ..
Un. lin. Nord	... ..	... ..	Liévin	... ..	9520 ..
Constr. Anzin	... ..	... ..	Marles 30 0/0	... ..	14800 ..
Ciments franç	... ..	270 ..	Marles 70 0/0	... ..	18000 ..
Estrée-Blanch	... ..	250 ..	Meurchin	4745 ..	4745 ..
Tramw Nord	... ..	40 ..	Ostricourt	375 ..	375 ..
L. Allart, t. p.	... ..	530 ..	Sincey-le-R.	... ..	15 ..
Id. 375 p.	... ..	... ..	Thivencelles	... ..	120 ..
Chem Econom	... ..	497 50	Vicoigne et N.	... ..	18500 ..
Delgutte et Cie	... ..	510 ..	OBLIGATIONS		
CeLiquid R.-T.	... ..	... ..	Béthune 1877	445 ..	445 ..
Eaux Dunkerq	... ..	505 ..	Blanzy 1876	... ..	536 ..
Tréfilerie	... ..	1010 ..	Drocourt 1885	... ..	535 ..
Biache-St-V.	... ..	3400 ..	Fléchinelle 87	... ..	250 ..
Denain Anzin	... ..	350 ..	Marles 1886	... ..	510 25
Usin Villerupt	... ..	450 ..	Liévin 1885	... ..	505 ..

Marchés de Lille du 10 juin 1892

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 108 .. à ... ..; 88 degrés, cote com., 37 25 à .. .. ; n° 3, cote com., ...

HUILES. — Huile épuree pour quinquet 72 fr. l'hectolitre; huile de colza 66 fr.

ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible, offert 47 75 à .. ..; demandé .. .. à .. ...

Cours de clôture au comptant du 10 juin

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
99 20 ./	3 0/0	99 85 ./.
99 20 ./.	3 0/0 1891	100 . ./.
99 40 ./.	3 0/0 amortissable	100 11 ./.
105 45 ./.	4 1/2 0/0 1883	106 55 ./.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les essais d'un cuirassé

Brest, 10 juin. — La vitesse obtenue par le *Dupuy-de-Lôme* dans ses essais a été de 16 nœuds avec 90 tours. Ce résultat est satisfaisant. Le *Dupuy-de-Lôme* a trois hélices. Dès son arrivée en rade il s'est rendu au Lanberlach où il procèdera demain à la régulation de ses machines.

Le général Tcheng-Ki-Tong. — La décision du Conseil des affaires étrangères. — Dégradation et emprisonnement.

Tien-Tsin, 10 juin. — Le Conseil des affaires étrangères, après avoir pris l'avis du Conseil du Protocole et des Cérémonies, et avec l'approbation de l'empereur, vient de décider que le général Tcheng-Ki-Tong a, par sa conduite à Paris, compromis l'honneur de son souverain, de son pays, et celui des représentants de son souverain en Europe. Le Conseil ordonne donc qu'il sera *dégradé de tous ses honneurs, qu'il sera rayé du rôle des* services publics et qu'il sera emprisonné jusqu'au complet désintéressement de tous les créanciers.

Troubles en Espagne

Madrid, 10 juin. — Les troubles ont continué à la Calahorra, il y a de nombreux blessés parmi lesquels un commissaire de police et un brigadier de gendarmerie. L'état de siège va être proclamé à Barcelone.

Des désordres ont éclaté de nouveau dans la soirée, la cavalerie a dû charger à plusieurs reprises. A Saint-Martin-de-Provensals, il y a eu deux blessés et quelques contusionnés.

Une nouvelle ligne stratégique allemande

Paris, 10 juin. — Au retour des fêtes de Nancy, M. Carnot a eu occasion d'inaugurer, ainsi qu'on le sait, une nouvelle ligne de chemin de fer stratégique destinée à relier le centre de l'est de la France. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la réponse de nos voisins n'a pas tardé. Nous apprenons en effet, aujourd'hui que la construction d'un tronçon de 18 kilomètres vient d'être décidée en Allemagne, pour permettre de rapprocher Trèves, Coblentz et la ligne de la Moselle de *Longwy*, de *Longuyon* et de la frontière française. L'importance de cette ligne n'échappera à personne.

L'Autriche et la Triple-Alliance

Vienne, 10 juin. — Le grand-duc Constantin Constantinovitch, avant de venir en France, a fait, cette année, un petit séjour à Gmunden, près de Vienne. Le grand-duc a rempli là une mission très délicate : il ne s'agissait de rien moins que de détacher l'Autriche de la triple-alliance, but poursuivi par les Russes du parti français. Constantin Constantinovitch est personnellement bien vu à la cour de François-Joseph, grâce à l'ex-reine Marie de Hanovre, sœur de la mère de Constantin.

Les deux toasts

L'*Intransigeant* publie ce qui suit :

« Il y a quelques jours à peine, toute la presse allemand constatait, avec une joie peu dissimulée, que la reine de Hollande avait porté un toast à Guillaume II *en langue allemande*; et elle faisait remarquer que, l'an dernier, c'est en français que la même souveraine avait souhaité la bienvenue à l'empereur d'Allemagne à La Haye.

» Il est peu probable que les mêmes journaux insistent beaucoup sur le toast que le tsar a porté au dîner de gala donné, le 6 juin, en son honneur. Car, suivant la vieille coutume internationale, c'est *en français* qu'Alexandre III s'est exprimé au banquet de Kiel.

» Guillaume II a dû faire une singulière figure en entendant ce toast prononcé dans une langue qui a le don de l'horripiler tout particulièrement, et dont il a proscrit l'usage jusque dans les menus culinaires. »

L'éruption du Vésuve

Naples, 10 juin. — La recrudescence de l'éruption du Vésuve continue. Un petit cône, d'où partent deux courants de lave, a surgi au milieu de l'Atrio del Cavallo. De ce cône, comme du principal, sont lancées de petites pierres, des projectiles brûlants. On entend de longs bruits souterrains semblables à des mugissements. Le professeur Palmieri croit que cette éruption cessera avec la pleine lune.

Le congrès de Minnéapolis

Minnéapolis, 10 juin. — La séance s'est ouverte à onze heures. Le comité n'ayant pas terminé son rapport propose que la séance soit renvoyée à cet après-midi. Cette proposition est mise aux voix et adoptée, à une grande majorité.

Le sous-comité des propositions a déposé une déclaration des républicains :

« Les républicains se déclarent résolus à défendre encore la doctrine protectionniste.

» Ils font ressortir les résultats déjà acquis. L'état de prospérité du pays est dû entièrement à la politique prudente des républicains.

» Les articles de luxe qui ne peuvent être fabriqués dans les Etats-Unis doivent être exempts de droits, mais tous les articles qui font concurrence aux produits amé*ricains doivent être frappés de droits équivalents* à la différence qui existe entre les salaires américains et les salaires des pays producteurs.

» Nous affirmons que les prix des articles de consommation générale ont sensiblement diminué depuis la mise en vigueur du *Tariff act* de 1890.

» Nous dénonçons au pays les tendances des démocrates qui cherchent à détruire graduellement notre échelle de tarifs. Nous demandons que le peuple américain se prononce sur cette question.

» Nous croyons devoir vous faire remarquer l'extension de notre commerce d'exportation et le succès énorme du système de réciprocité mis en vigueur par les républicains et grâce auquel nos produits agricoles ont pénétré sur des marchés jusqu'ici inconnus.

» Nous rappelons au peuple américain l'opposition acharnée du parti démocratique à cette mesure pratique.

» Nous n'hésitons pas à affirmer que si le gouvernement du pays continue à être entre les mains des républicains, nos tarifs actuels nous donneront le contrôle du commerce du monde entier. »

Voici la partie de la déclaration des républicains qui a trait à la question d'argent :

« Le peuple américain, par sa position, a tout intérêt à défendre le bimétallisme. Il faut que l'on frappe de la monnaie d'or et de la monnaie d'argent.

» Il faut que le dollar or, le dollar argent et le dollar papier aient exactement la même valeur. »

Le général d'Andlau

On lit dans la *Paix* :

« Les journaux ont annoncé, il y a quelques mois, que le général d'Andlau, de triste mémoire, était mort à la Guyane.

» Cette nouvelle était, parait-il, inexacte.

» Un de nos amis, arrivé hier de la République argentine, nous a affirmé, en effet, que M. d'Andlau était toujours à Buenos-Ayres où il occupe, depuis plusieurs années, une chambre dans la maison portant le n° 226 de la rue du 25 Mai.

» Pendant trois ans, l'ancien membre du Jockey-Club a été président d'un certain cercle franco-argentin où la partie était quelque peu dangereuse pour les joueurs naïfs.

» La police, un beau jour, ferma le cercle et depuis lors le général d'Andlau, qui est devenu énorme et marche très difficilement, fait chaque après-midi son « mort » au whist au café Catalanes.

» Il espère toujours pouvoir rentrer en France. C'est un désir dont la réalisation est plus que problématique! »

Arrestation d'anarchistes à Rome

Rome, 10 juin. — Un grand nombre d'anarchistes ont été arrêtés à Rome, à Milan et à Naples. On tient secrets les motifs de leur arrestation.

Le Tsar à Copenhague

Copenhague, 10 juin. — Dans les cercles de la cour d'ici, on dit que le mariage du prince héritier de Russie avec la princesse de Lippe, petite-nièce de la reine de Danemark, est presque entièrement décidé; on s'attend à l'annonce prochaine des fiançailles. On affirme dans les mêmes sphères que l'ordre spécial de se rendre à Nancy a été envoyé de Copenhague, vendredi, au grand-duc Constantin, à Contrexéville. On ajoute que les instructions communiquées au grand-duc contenaient la prière d'affir*mer au gouvernement français que les événements qui* devaient suivre ne changeraient en rien la ligne politique extérieure de la Russie.

SÉNAT

Séance du 10 juin 1892

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à 3 heures.

M. TRARIEUX, dépose une demande d'interpellation que nous avons signalée hier, sur le sous-secrétariat des colonies.

Cette interpellation est fixée au lundi 20 juin et celle de Moynet sur les corps de santé de la marine est renvoyée au même jour.

Les sociétés coopératives

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet relatif aux sociétés coopératives.

Les articles 34 et 35 qui avaient été réservés (sociétés coopératives de construction) sont adoptés et les articles 38 et 39 du même titre concernant tout spécialement l'emploi des fonds de caisses d'épargne et le fonctionnement de la caisse nationale d'assurances en cas de décès sont supprimés. Tous les autres articles réservés sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté.

Le Sénat décide qu'il passera une deuxième délibération.

L'électorat des femmes

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour but de conférer l'électorat aux femmes.

L'ajournement est prononcé sur la demande de M. Dietz-Monnin, afin que les tribunaux de commerce puissent être consultés.

Les dommages causés à la propriété privée par les travaux publics

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi sur les dommages causés à la propriété privée par les travaux publics.

Le projet de loi est adopté. La prochaine séance est fixée à mardi.

La séance est levée à 4 h.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

10 juin

ROUBAIX-TOURCOING. — Les cours ne bougent pas sensiblement et la tendance reste calme.

On a enregistré 75.000 k. comme suit :

Caisse de Roubaix-Tourcoing. Type 1 : Juin 5000 à 4,80, juillet 20,000 à 4,80, 5000 à 4,82 1/2. Septembre 10,000 à 4,87 1/2 ; octobre 5,000 à 4.90, 5,000 à 4,92 1/2 ; novembre 5,000 à 4,92 1/2; ensemble 55,000 kil.

Caisse de Tourcoing. Type 1 : juillet 10,000 à 4.77 1/2; octobre 10,000 à 4.87 1/2; ensemble 20.000 kil.

ANVERS. — Les transactions sont presque nulles. Il ne s'est vendu que 10.000 kil. à prix inchangés.

LEIPZIG. — Marché calme sans changement dans les prix. Ventes 10,000 kil.

L'établissement thermal de St-Amand (Nord) est ouvert du 1er juin au 15 septembre.

Les maladies du système articulaire, telles que : *rhumatisme articulaire, goutte, arthrites, coxalgies, ankyloses, hydarthroses*, etc. et les maladies du système musculaire : *Paralysies de diverses natures, rhumatismes musculaires, atrophies*, etc. y sont traitées avec succès par les bains de boues combinés avec l'hydrothérapie et l'eau en boisson.

Les cas de guérison ou amélioration obtenus sont considérables.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. **A. Grégoire**, directeur. 30827 – 62369